

Déclaration FNEC-FP-FO au CTA du 21 mars 2016

Un propos liminaire avant d'entrer Monsieur le recteur dans le contenu de notre déclaration : organiser des Groupes de Travail préparatoires au CTA n'est pas seulement louable, pour Force Ouvrière c'est une étape indispensable afin que les membres du CTA puissent exercer pleinement leur rôle.

Mais encore faut-il, pour un travail sérieux et efficace, d'une part que ces GT soient organisés 8 jours avant le CTA, et que tous les documents soient disponibles avant ceux-ci ; d'autre part que les invitations à ces GT soient transmises à toutes les Organisations Syndicales représentées au CTA et ce au moins huit jours avant sa tenue. Enfin, il faudrait éviter les changements de date trop fréquents qui désorganisent.

En défense du Code du Travail, des conventions collectives et des Statuts !

Il y a quelques semaines, le gouvernement a fait paraître un projet de loi « réformant » le Code du Travail. Ce projet renverse la hiérarchie des normes. Il renvoie vers l'entreprise la responsabilité de définir des droits pour le salarié. A travers la « philosophie » générale de cette « réécriture » du Code du Travail, ce sont toutes les conventions collectives, toutes les garanties propres aux branches professionnelles, tous les statuts qui sont remis en cause. Pour Force Ouvrière, cela est inacceptable : ce projet n'est ni amendable, ni négociable. Il doit être simplement retiré ! Présenter l'individualisation des droits comme une évolution porteuse de « droits nouveaux attachés à la personne » vise à camoufler le véritable objectif des réformes gouvernementales : réduire à néant les garanties collectives du Code du travail et faire exploser le statut des fonctionnaires. Il s'agit de répondre aux impératifs du pacte de responsabilité, la baisse du coût du travail et la réduction des dépenses publiques. Tout l'enjeu de la « sécurisation des parcours professionnels » est précisément de placer le salarié seul face à son patron, l'agent seul face à son supérieur hiérarchique direct. De même que le livret ouvrier du 19ème siècle cherchait à assujettir, le « parcours individuel » vise à sacrifier les droits du salarié au profit de la liberté de l'employeur.

Dans la Fonction publique, le protocole sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), que FO n'a pas signé, s'inscrit dans le plan d'attaques contre le statut de fonctionnaires et les statuts particuliers. Il fait de l'inter-ministérielle, de la fusion des corps et des cadres statutaires communs, un prérequis inacceptable à une improbable revalorisation salariale. La référence au « parcours de carrière diversifié », la marginalisation de la qualification au profit des « compétences », l'évaluation au mérite, l'avancement différencié selon les territoires ... sont autant de mises en cause de la fonction publique de carrière au profit du « système de l'emploi » dans lequel la carrière du salarié dépend de l'employeur. FO, la CGT et Solidaires ont rejeté cet accord, celui-ci n'a donc pas recueilli les 50 % nécessaires à son application. Il sera pourtant mis en place par le gouvernement. Les propos de M. Valls du 27 septembre sur France Inter éclairent ce coup de force : « Il faudrait un rapport Combexelle pour la fonction publique ».

Tout est donc lié : la défense du Code du Travail et des conventions collectives, c'est aussi la défense des statuts nationaux particuliers contre les multiples tentatives pour les mettre à bas. Les professeurs de collège et de lycée refusent une augmentation de leurs obligations réglementaires de service à travers les 1607 heures définies par les décrets Hamon d'août 2014, décrets que le ministère entend dupliquer dans le premier degré.

Réforme du collège : pour Force Ouvrière, c'est toujours abrogation !

Avec détermination, Force Ouvrière le réaffirme, les décrets du 20 mai 2015 doivent être abrogés ! La prétendue « réforme » n'est en réalité, nous le vérifions chaque jour, qu'une opération de casse du collège de la République. Nous rejetons l'autonomie des établissements renforcée par les décrets du 20 mai 2015. Force ouvrière défend toutes les disciplines et revendique des horaires nationaux et spécifiques pour chacune.

C'est ainsi que le volume des heures d'enseignement des Lettres Classiques doit être conservé : son enseignement ne doit pas faire l'objet de marchandages en CA. Le devenir du Latin et du grec passe par le rétablissement d'horaires nationaux spécifiques et d'un véritable programme ambitieux.

Les classes bi langues doivent être dotées d'enveloppes horaires tout aussi spécifiques dont le montant ne doit pas être arbitré de même, dans les CA. A ce propos, Force Ouvrière s'oppose fermement à ce que des collègues enseignant l'Allemand soient contraints pour préserver leur discipline et conserver l'intégralité de leur service, d'effectuer une partie de leurs heures dans les écoles. Il s'agit là d'une entorse statutaire inacceptable.

Nous refusons toujours la dissolution de la Physique Chimie, de la SVT et de la Technologie dans l'EIST. Nous le répétons, le cadre disciplinaire doit être pleinement et systématiquement respecté !

Toutes les classes à horaire aménagées, dispositifs dans lesquels des collègues se sont patiemment et de longue date investis, doivent être maintenues et partant financées par les DSDEN.

Nous réclamons que les EPI n'aient nulle part un caractère obligatoire et que leur mise en œuvre soit laissée à la libre appréciation des enseignants. Nous demandons à ce qu'une lettre de cadrage de monsieur le Recteur soit adressée en ce sens aux principaux des collèges de l'Académie.

Ainsi que nous l'avons énoncé lors de l'audience que vous nous avez octroyé le 9 mars dernier, nous revendiquons l'annulation des journées de formation à la réforme du collège. Se former ne doit pas être une contrainte mais un choix pour l'agent.

Nous tenons aussi à alerter Monsieur le Recteur des tensions croissantes dans les collèges, que nous dénonçons déjà il y a plusieurs mois, mais que les discussions des DGH dans les établissements ont avivées. Le passage en force de cette « pseudo réforme » a dégradé profondément les relations de travail entre les personnels et les équipes de direction. Où est donc l'objectif pourtant proclamé, de relations apaisées et constructives ?

S'agissant de l'expérimentation « PACC », envisagée dans Bouches du Rhône et qui avait pour objet de pulvériser les cadres et garanties statutaires, nous nous félicitons de son abandon, tout comme du projet de créer des postes à compléments à titre définitif. Pour Force Ouvrière, chaque enseignant doit pouvoir travailler sur un seul établissement.

Heures, classes et postes : le compte n'y est pas !

Comme nous l'énoncions dans notre déclaration du 26 janvier dernier, s'agissant des moyens, nous ne partageons pas du tout, Monsieur le Recteur, votre analyse. Car au-delà des chiffres bruts, la réalité, c'est celle de la suppression de 37 postes en LP, ce sont des DGH amputées dans de nombreux lycées afin de financer une réforme des collèges largement rejetée, c'est la promesse non tenue d'un maintien des « moyens » dans les collèges, hors Rep+, c'est dans le premier degré des effectifs par classe qui ne cessent d'augmenter. Au passage, nous revenons sur la question que nous vous posions lors du dernier CTA Monsieur le Recteur : nous n'avons toujours pas de réponse concernant la disparition de 31 postes de professeurs des écoles dans le Vaucluse !

Partout donc, austérité oblige, des classes ne seront pas ouvertes et les effectifs demeureront élevés. L'amélioration des conditions de travail des enseignants n'est pas à l'ordre du jour et la réussite des élèves demeure un simple slogan ministériel !

Force Ouvrière revendique la restitution des 37 postes supprimés en LP, la création de postes qui tant dans le premier degré, qu'en lycée général et technologique permettront une baisse des effectifs par classe et l'amélioration réelle des conditions d'exercice. Force Ouvrière réitère également sa revendication de maintien de tous les CIO de notre académie afin de conserver un véritable maillage territorial et réclame par conséquent l'abandon de la carte cible ministérielle.

Quant à la loi « Notre », élaborée contre le principe d'indivisibilité de la République, et dont les effets désormais s'exercent sur les personnels des services administratifs, nous la dénonçons. Le maintien des deux académies d'Aix-Marseille et de Nice n'a finalement été qu'une annonce : dans les faits, comme l'ont démontré les éléments énoncés lors du GT du mercredi 18, c'est bel et bien une fusion qui se profile. A travers ce terme, il faut comprendre mutualisation des services c'est-à-dire suppression de postes, dégradation des conditions de travail des personnels et du service rendu aux agents et aux usagers. Cela Force ouvrière ne pourra l'accepter. Les deux académies doivent rester des entités séparées dotées des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions. Force Ouvrière revendique également le maintien du service des examens à la DSDEN des Bouches du Rhône.

Afin de terminer s'agissant des postes, nous dénonçons l'indigence des moyens dédiés aux services médico sociaux. La grave insuffisance du nombre de médecins et d'infirmières ne permet plus aujourd'hui de satisfaire aux exigences de la détection et de la prévention des problèmes de santé de nos élèves, dans une académie où une forte proportion d'enfants vit dans une situation socio-économique particulièrement dégradée. Force Ouvrière revendique un plan ambitieux de recrutement.

Le 31 mars prochain à l'appel des confédérations CGT et Force Ouvrière, de Solidaires et de la FSU, de l'UNEF et des syndicats lycéens UNL et FIDL, les salariés du public et du privé seront en grève pour exiger, le retrait du projet de loi travail qui nous le redisons n'est ni amendable, ni négociable, pour défendre le statut de la fonction publique, pour obtenir un rattrapage de 8% de la valeur du point d'indice, pour revendiquer l'abrogation de loi d'Orientation Peillon et des différents décrets qui l'accompagnent, ainsi le décret Hamon d'août 2014 sur les statuts particuliers des enseignants du secondaire et bien entendu celui de mai 2015 prétendant réformer le collège ; cela également en défense de l'école de la république contre l'école des « territoires » !

L'austérité, à travers le Pacte de Responsabilité et le cortège de contre réformes que le complètent, a déjà fait bien trop de mal à la jeunesse et aux travailleurs de ce pays ! Il est urgent de dire « stop, cela suffit ! »

Nous tenons également à dénoncer comme nos camarades de la FSU, les violences à l'encontre des lycéens interpellés lors des manifestations contre le projet de loi travail et réclamons la relaxe pour tous ceux mis en examen. Pour clore cette déclaration, Force Ouvrière tient à faire part de son émotion et de sa tristesse suite au décès de Roger Collomp, agent d'accueil au lycée Périer à Marseille. Nous nous associons à l'hommage qui lui est rendu. Pour nous, fidèles aux conceptions du mouvement ouvrier, le travail devrait contribuer à l'émancipation de l'Homme et non à son aliénation et parfois à son anéantissement. Nous réclamons d'urgence une enquête CHSCT afin que soient clairement établis les circonstances du décès et que puisse être reconnu au plus tôt l'accident de service.